

Et maintenant, laissez-moi vous exprimer en deux mots toute ma reconnaissance, toute mon affection et tous mes regrets en vous disant à tous mes adieux... C'est adieu, c'est pas sans tristesse et sans déchirement que je le prononce, car j'ai vu, moi aussi, cette eau du Mississippi dont j'ai justifié un de vos proverbes et j'en ai goûté la saveur ensoleillée qui, jusqu'à la fin de ma vie, parfumerait les replis de ma mémoire.

Immédiatement après que M. Dejeux eut terminé son discours, M. Albert Breton, dans une improvisation heureuse, a remercié le général de son discours approuvé par tous les assistants. M. Dejeux pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, de la très grande affabilité dont il avait fait preuve dans ses relations avec ses nouveaux amis et au nom de la colonie, il lui a souhaité un heureux voyage.

TULANE.
La belle comédie dramatique "The Easiest Way" que joue une troupe d'élite au Tulane, sera donnée encore deux fois aujourd'hui, en matinée et le soir. La semaine prochaine "Seven Days", une comédie nouvelle très amusante.

CRESCENT.
"The Cow and the Moon" sera donné deux fois aujourd'hui au Crescent. On pourra donc ajouter deux succès à ceux que cette pièce extraordinaire a déjà obtenus. La semaine prochaine "Seven Days", une comédie nouvelle très amusante.

ORPHEUM.
C'est une semaine splendide pour l'Orpheum que celle qui touche à sa fin. Jamais plus grand succès n'a été constaté dans aucun théâtre.

BUREAU DE SANTE.
Mariages, Naissances, Décès

inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

Matteo Manno à Rosa A. Morgante; Anthony Moody à Pearl Milton; Charles Grant à Mathilde Lewis; Smith Gray à Beulah Vignaud; Conrad A. Zitzmann à Mary A. Vaurigand.

NAISSANCES.

Mmes Geo. S. Cambias, une fille; Geo. W. Stevens, une fille; Edward Baumann, un garçon; Edwin Beckman, une fille; Armand Hayes, un garçon; Jacob Hertz, un garçon; Wm. Scarpas, une fille; Wm. D. Cambre, un garçon; F. T. Gerdes, un garçon; Hubert Grossmann, une fille; Forbes J. Kidd, une fille; Louis Connor, un garçon; Edw. Rubin, une fille; Victor Cota, une fille; Constantino Formicola, une fille; Joseph Mercante, un garçon; Adolph Hocht, une fille; Walter G. Cleveland, une fille.

DECES.

Geo. A. Schupp, 42 ans, 2409 Teboulay; Abraham Gluck, 75 ans, Hôpital; veuve Barbara Levy, 87 ans, 312 Bienville; Chambon, 19 ans, 312 Bienville; Jacob Boy, 48 ans, 445 St-Claude; Marie Imwilde, 79 ans, 3151 Dau-

phine; veuve Sarah L. Dunning, 75 ans, 1654 Ste-Marie; Albert Larrimore, 42 ans, 2912 Saratoga; Sandy Madison, 1 mois, 497 Fern; Jean L. Knappier, 62 ans, 1312 St-Charles; Clarence R. Hypolite, 5 mois, 630 N. Tonti; Ella Cork, 74 ans, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Francis D. Charbonnet vs Mme Jean B. Daste, procès exécutif de \$300.

The Peoples Homestead Ass'n vs Thos. F. Dillon, procès exécutif de \$400.

Continental Furniture Co vs G. Theault Furniture and Realty Co, réclamation de \$177.50.

Dixie Brewing Co vs Sylvain Debant, réclamation de \$400 sur des billets.

Wm. Baite vs contre son épouse, demande de divorce.

Nouveau procès: Philp Berman, P. F. Thiesma, Thérèse Meyer.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions: Fred Hauck, actes de violence; James Mathews, abandon du foyer conjugal.

Condamnation: Joseph Jones, larcin, 3 mois de prison.

Affaires abandonnées: Joseph Greco, violation de l'acte de 1896; Emilie Muelle, blessure; Alex. Barbier, blessure; Dr L. Roudanet, vente de cuisine.

Acquittés: Jerr. L. Zan, C. Thompson, larcin; Hatt, Sauton, débournement.

ventes inscrites au bureau d'adjudications.

Wm. H. Ennis à Roydan Douglas, Gasoline Boat "Eva", \$200.

Joseph E. Barzax à J. F. Bourges, liet. America, Columbia, Deers, Rabbitt, liet. People, Madman, Columbia, Franklin \$100.

Jos. Cuetta à Vincent Ferrara, portion Bourbon, St-Antoine, Nampart, St-Claude, \$3700.

Hy Randolphi et à Hector F. Crozier, portion Auburton, Foucher, Market et Broadway, \$2600.

Frank Martin à Mme Louis Reens, un terrain, St-Bernard, Claiborne, Derbigny et Nouvelle-Orléans, \$600.

Ferdinand A. Bourges à Jos. F. Bourges, intérêt dans un liet, America, Columbia, Deers et Rabbitt, et liet. Peoples, Madman, Franklin et Columbia, \$100.

FAITS DIVERS.

TESTAMENT.

Le testament d'Armand Pomme, écrit en français, a été homologué hier à la cour civile de district.

Ce document, daté de la Nouvelle-Orléans, le 1er août 1906, est ainsi conçu: "Je lègue tous mes biens, meubles et immeubles, situés à Orcinles, canton d'Ossun, Hautes-Pyrénées, que je pourrais posséder à ma mort à mon frère bien-aimé Dominique Pomme demeurant à Orcinles. Si mon frère venait à mourir avant moi, je veux que Jean-Marie Pomme, mon second fils et en cas de mort de ce dernier que Maximilien, son troisième fils, recueille ma succession et aux mêmes titres que le second d'autres l'auraient fait."

"A la condition expresse que si Jean-Marie Pomme, vient à recueillir la succession il payera à son frère Maximilien la somme de 200 francs. Je lègue à ma femme, Catherine Gaden ou Gadrine, la jouissance sa vie durant de tout ce que je possède à la Nouvelle-Orléans. Je lègue à mon neveu Jean Joseph Henry et à sa femme, née Silvia Duffy, ou aux survivants des deux, à leurs enfants, tout ce que je possède à la Nouvelle-Orléans, sujet à la jouissance de tout en faveur de ma femme, comme il est dit plus haut."

Un procès peu ordinaire.

Soixante-douze membres du New Orleans Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de notre ville, ont été jugés en jugement lundi devant la Cour Fédérale de District, sous l'accusation d'avoir violé la loi Sherman, réalisant les opérations des trusts.

La date du procès a été formellement annoncée hier par l'avocat fédéral Beattie, après consultation avec les défenseurs des grévistes.

L'accusation portée contre les membres du Dock and Cotton Council est le résultat de la grève qui il y a environ trois ans avait pendant quelques semaines entièrement interrompu le travail sur les quais de la Nouvelle-Orléans.

Le procès aura une importance considérable en ce qu'il déterminera définitivement jusqu'à quel point les Unions ouvrières ont le droit de s'organiser pour faire la grève.

La mise en accusation des grévistes avait été rapportée en 1908 par le Grand Jury Fédéral, mais par suite de diverses circonstances le procès avait dû être renvoyé de mois en mois.

Les débats qui dureront probablement plusieurs jours seront présidés par le juge Grubb, de l'Alabama, le même magistrat qui a dirigé le procès de l'ex-banquier Adler.

Les prévenus seront défendus par les avocats Chandler C. Lutzenberg, C. S. Beckwith et J. Madison Vance.

Il y a eu un seul "BROUINO QUININE" C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de W. GROVE. En cas d'absence, adressez-vous au pharmacien qui a un kiosque au Coin de la 25e.

Une exposition de peinture.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un récent numéro, M. William Silva exposera, lundi prochain, dans une des salles du Collège Newcomb, nombre de peintures dues à son pinceau.

Le peintre avait invité la Presse de la ville hier à voir ses tableaux, et c'est avec un réel plaisir que nous les avons admirés tous. Du nombre, citons:

Deux Vues des environs de Longpré, représentant un groupe de peupliers assablables aux pins de la Louisiane.

Le Château Segonia, en Espagne; le Jardin du Luxembourg; l'Embouchure du Canal de Venise; l'Église de Notre Dame de Paris; le Parc de St-Coud, et autres.

La Presse parisienne a consacré les articles les plus élogieux à M. Silva; en voici un:

Les Petites Expositions.

La galerie Georges Petit, à laquelle nous devons des manifestations intéressantes de l'art étranger, entre autres les expositions du peintre américain Bridgman, du sculpteur allemand Arnold Reebberg, du peintre hongrois Gyula Tornaï, des peintres russes Joseph Kratochovskï et princesse Mary Kazach, du peintre italien Viteleschi, inaugurerait dernièrement une exposition d'œuvres de peintres américains.

William P. Silva, né à Savannah (Etats Unis), mais il a fait en France ses études artistiques. Ses maîtres sont MM. Jean-Paul Laurens et Boyer. M. William Silva n'est pas un inconnu pour le public qui suit les expositions françaises. On a pu voir au dernier Salon des artistes français, deux toiles d'une conception très personnelle, signées par lui: "Le Hameau tranquille" et "Pins de Picardie" et au Salon d'automne une autre toile également originale, "Les Peupliers".

L'exposition de M. William Silva réunit à peu près une centaine d'œuvres, peintes en Picardie, dans le Pas-de-Calais, la Somme, l'Ille-de-France et aussi en Espagne et au Maroc.

Tous ces tableaux ont une intention, la technique de M. William Silva s'appuie à différencier radicalement les aspects en vue des impressions qu'ils ont à signifier. S'il a frappé par la beauté des formes végétales dans un paysage, il donne la vie, la réalité colorée et mouvante aux arbres et atténue jusqu'à la fluidité du sol, la roche, l'habitation, jusqu'à l'existence, le ciel ou l'eau. Cette peinture tantôt robuste et violente, tantôt fine et pâle, comporte un dessin très scrupuleux, qui observe les détails anatomiques de l'arbre et du minéral, comme il étudie les accidents de la structure animale.

Un lynch à Ville Platte.

Opelousas, La., 20 janvier — La loi de Lynch a été appliquée ce matin pour la première fois dans la nouvelle paroisse d'Évangéline. Un noir du nom d'Oval Poulard, qui avait blessé le député sheriff Edgar La Fleur, au moment où cet agent cherchait à l'arrêter, a été empalé par quelques citoyens de Ville Platte, qui dans le courant de la nuit l'ont pendu sans autre forme de procès, à un arbre près de la prison de paroisse.

Poulard s'était rendu jeudi après-midi à Ville Platte et après avoir absorbé quelques verres de whisky avait commencé à faire du tapage. Des remontrances lui ayant été adressées le soir, il avait répondu par des insultes et sautant sur son cheval avait tiré plusieurs coups de revolver en l'air. Le député sheriff La Fleur et M. Eli Vidrine se lancèrent à sa poursuite et arrivés devant une cabane où il s'était réfugié lui intimèrent l'ordre de se rendre.

Pour toute réponse, Poulard fit feu et au second coup bien entendu le député à l'épaule. Le combat se poursuivit encore pendant quelques instants, puis le noir à bout de munitions fut finalement capturé et ramené à Ville Platte où fut enfermé dans la prison de paroisse.

Dans le courant de la nuit quelques hommes armés envahirent la prison, s'emparèrent de Poulard et dix minutes plus tard son cadavre se balançait au bout d'une corde. Ce lynch n'a pas été suivi de désordres et l'excitation causée dans la ville commença à se calmer.

Les fonctionnaires municipaux n'ont pas caché leur satisfaction et attendent maintenant, en toute confiance le vote de la Chambre qui, à n'en pas douter, désignera la Nouvelle-Orléans comme siège de l'Exposition Universelle.

M. McLacken, président du Conseil Municipal qui, en l'absence de M. Behrman, remplit les fonctions de maire, s'est exprimé en ces termes: "Je suis très heureux de la bonne nouvelle que vient de nous arriver que la délégation louisianaise à Washington n'a pas perdu son temps. Espérons que nous remporterons la victoire à la Chambre. Il est nécessaire pour cela de poursuivre la lutte avec énergie".

Au quartier général de la Compagnie de l'Exposition, la nouvelle a été prise avec joie. La Commission, qui le vote de la Chambre a été connu une dépêche a été envoyée à M. Thompson, président, au gouverneur Sanders et au maire Behrman, les félicitant de cette victoire.

M. Blum, président du comité de publicité de l'Exposition, discutant le vote de la Commission a dit: "Ce rapport est très satisfaisant et nous avons toute raison de croire qu'il influencera favorablement les membres de la Chambre. Il n'est pas permis maintenant de douter du résultat".

DECES.

DUPONTIER - Décédé vendredi, 20 janvier, à 620 heures p. m. HENRI L. DUPONTIER, fils de feu Charles Dupontier et de Suzanne Fortin, natif de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister au service funèbre qui aura lieu à l'église St-Augustin, St-Cade et Hôpital, aujourd'hui, samedi, 21 janvier 1911, à 4 heures précises de l'après-midi. Enterrement privé.

Mort de M. J. L. Knoepfler.

M. J. L. Knoepfler, directeur du Bureau d'Immigration de l'Etat, est mort hier matin à six heures en sa résidence, 1312 avenue St-Charles, après quelques semaines de maladie.

Depuis l'automne dernier, M. Knoepfler souffrait de la maladie de Bright, aggravée d'une affection cardiaque. Il s'était alité dans les premiers jours de janvier, et en dépit des soins les plus dévoués son état s'était rapidement aggravé. Jeudi soir un léger mieux avait paru se manifester, lorsque vers cinq heures du matin il fut saisi d'une nouvelle attaque, laquelle il ne tarda pas à succomber.

Le défunt était né à Strasbourg, Alsace, le 25 juillet 1852. Il était venu à la Nouvelle-Orléans en 1881 à l'époque de l'Exposition de l'Industrie otonnienne en qualité de représentant du gouvernement chinois.

Après l'exposition il s'était définitivement fixé dans notre ville, et y avait pendant plusieurs années représenté la grande brasserie Anheuser-Busch de St-Louis.

En 1904 M. Knoepfler avait été appelé à prendre la direction du bureau d'immigration de l'Etat fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort.

Le défunt laisse une veuve et quatre enfants: Mme E. B. Marks, Mlle Lillian Knoepfler, MM. Adolphe et J. L. Knoepfler.

Un lynch à Ville Platte.

Opelousas, La., 20 janvier — La loi de Lynch a été appliquée ce matin pour la première fois dans la nouvelle paroisse d'Évangéline. Un noir du nom d'Oval Poulard, qui avait blessé le député sheriff Edgar La Fleur, au moment où cet agent cherchait à l'arrêter, a été empalé par quelques citoyens de Ville Platte, qui dans le courant de la nuit l'ont pendu sans autre forme de procès, à un arbre près de la prison de paroisse.

Poulard s'était rendu jeudi après-midi à Ville Platte et après avoir absorbé quelques verres de whisky avait commencé à faire du tapage. Des remontrances lui ayant été adressées le soir, il avait répondu par des insultes et sautant sur son cheval avait tiré plusieurs coups de revolver en l'air. Le député sheriff La Fleur et M. Eli Vidrine se lancèrent à sa poursuite et arrivés devant une cabane où il s'était réfugié lui intimèrent l'ordre de se rendre.

Pour toute réponse, Poulard fit feu et au second coup bien entendu le député à l'épaule. Le combat se poursuivit encore pendant quelques instants, puis le noir à bout de munitions fut finalement capturé et ramené à Ville Platte où fut enfermé dans la prison de paroisse.

Une heureuse nouvelle.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un récent numéro, M. William Silva exposera, lundi prochain, dans une des salles du Collège Newcomb, nombre de peintures dues à son pinceau.

Le peintre avait invité la Presse de la ville hier à voir ses tableaux, et c'est avec un réel plaisir que nous les avons admirés tous. Du nombre, citons:

Deux Vues des environs de Longpré, représentant un groupe de peupliers assablables aux pins de la Louisiane.

Le Château Segonia, en Espagne; le Jardin du Luxembourg; l'Embouchure du Canal de Venise; l'Église de Notre Dame de Paris; le Parc de St-Coud, et autres.

La Presse parisienne a consacré les articles les plus élogieux à M. Silva; en voici un:

Les Petites Expositions.

La galerie Georges Petit, à laquelle nous devons des manifestations intéressantes de l'art étranger, entre autres les expositions du peintre américain Bridgman, du sculpteur allemand Arnold Reebberg, du peintre hongrois Gyula Tornaï, des peintres russes Joseph Kratochovskï et princesse Mary Kazach, du peintre italien Viteleschi, inaugurerait dernièrement une exposition d'œuvres de peintres américains.

William P. Silva, né à Savannah (Etats Unis), mais il a fait en France ses études artistiques. Ses maîtres sont MM. Jean-Paul Laurens et Boyer. M. William Silva n'est pas un inconnu pour le public qui suit les expositions françaises. On a pu voir au dernier Salon des artistes français, deux toiles d'une conception très personnelle, signées par lui: "Le Hameau tranquille" et "Pins de Picardie" et au Salon d'automne une autre toile également originale, "Les Peupliers".

L'exposition de M. William Silva réunit à peu près une centaine d'œuvres, peintes en Picardie, dans le Pas-de-Calais, la Somme, l'Ille-de-France et aussi en Espagne et au Maroc.

Tous ces tableaux ont une intention, la technique de M. William Silva s'appuie à différencier radicalement les aspects en vue des impressions qu'ils ont à signifier. S'il a frappé par la beauté des formes végétales dans un paysage, il donne la vie, la réalité colorée et mouvante aux arbres et atténue jusqu'à la fluidité du sol, la roche, l'habitation, jusqu'à l'existence, le ciel ou l'eau. Cette peinture tantôt robuste et violente, tantôt fine et pâle, comporte un dessin très scrupuleux, qui observe les détails anatomiques de l'arbre et du minéral, comme il étudie les accidents de la structure animale.

Un procès peu ordinaire.

Soixante-douze membres du New Orleans Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de notre ville, ont été jugés en jugement lundi devant la Cour Fédérale de District, sous l'accusation d'avoir violé la loi Sherman, réalisant les opérations des trusts.

La date du procès a été formellement annoncée hier par l'avocat fédéral Beattie, après consultation avec les défenseurs des grévistes.

L'accusation portée contre les membres du Dock and Cotton Council est le résultat de la grève qui il y a environ trois ans avait pendant quelques semaines entièrement interrompu le travail sur les quais de la Nouvelle-Orléans.

Le procès aura une importance considérable en ce qu'il déterminera définitivement jusqu'à quel point les Unions ouvrières ont le droit de s'organiser pour faire la grève.

La mise en accusation des grévistes avait été rapportée en 1908 par le Grand Jury Fédéral, mais par suite de diverses circonstances le procès avait dû être renvoyé de mois en mois.

Les débats qui dureront probablement plusieurs jours seront présidés par le juge Grubb, de l'Alabama, le même magistrat qui a dirigé le procès de l'ex-banquier Adler.

Les prévenus seront défendus par les avocats Chandler C. Lutzenberg, C. S. Beckwith et J. Madison Vance.

Il y a eu un seul "BROUINO QUININE" C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de W. GROVE. En cas d'absence, adressez-vous au pharmacien qui a un kiosque au Coin de la 25e.

Une heureuse nouvelle.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un récent numéro, M. William Silva exposera, lundi prochain, dans une des salles du Collège Newcomb, nombre de peintures dues à son pinceau.

Le peintre avait invité la Presse de la ville hier à voir ses tableaux, et c'est avec un réel plaisir que nous les avons admirés tous. Du nombre, citons:

Deux Vues des environs de Longpré, représentant un groupe de peupliers assablables aux pins de la Louisiane.

Le Château Segonia, en Espagne; le Jardin du Luxembourg; l'Embouchure du Canal de Venise; l'Église de Notre Dame de Paris; le Parc de St-Coud, et autres.

La Presse parisienne a consacré les articles les plus élogieux à M. Silva; en voici un:

Les Petites Expositions.

La galerie Georges Petit, à laquelle nous devons des manifestations intéressantes de l'art étranger, entre autres les expositions du peintre américain Bridgman, du sculpteur allemand Arnold Reebberg, du peintre hongrois Gyula Tornaï, des peintres russes Joseph Kratochovskï et princesse Mary Kazach, du peintre italien Viteleschi, inaugurerait dernièrement une exposition d'œuvres de peintres américains.

William P. Silva, né à Savannah (Etats Unis), mais il a fait en France ses études artistiques. Ses maîtres sont MM. Jean-Paul Laurens et Boyer. M. William Silva n'est pas un inconnu pour le public qui suit les expositions françaises. On a pu voir au dernier Salon des artistes français, deux toiles d'une conception très personnelle, signées par lui: "Le Hameau tranquille" et "Pins de Picardie" et au Salon d'automne une autre toile également originale, "Les Peupliers".

L'exposition de M. William Silva réunit à peu près une centaine d'œuvres, peintes en Picardie, dans le Pas-de-Calais, la Somme, l'Ille-de-France et aussi en Espagne et au Maroc.

Tous ces tableaux ont une intention, la technique de M. William Silva s'appuie à différencier radicalement les aspects en vue des impressions qu'ils ont à signifier. S'il a frappé par la beauté des formes végétales dans un paysage, il donne la vie, la réalité colorée et mouvante aux arbres et atténue jusqu'à la fluidité du sol, la roche, l'habitation, jusqu'à l'existence, le ciel ou l'eau. Cette peinture tantôt robuste et violente, tantôt fine et pâle, comporte un dessin très scrupuleux, qui observe les détails anatomiques de l'arbre et du minéral, comme il étudie les accidents de la structure animale.

Un procès peu ordinaire.

Soixante-douze membres du New Orleans Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de notre ville, ont été jugés en jugement lundi devant la Cour Fédérale de District, sous l'accusation d'avoir violé la loi Sherman, réalisant les opérations des trusts.

La date du procès a été formellement annoncée hier par l'avocat fédéral Beattie, après consultation avec les défenseurs des grévistes.

L'accusation portée contre les membres du Dock and Cotton Council est le résultat de la grève qui il y a environ trois ans avait pendant quelques semaines entièrement interrompu le travail sur les quais de la Nouvelle-Orléans.

Le procès aura une importance considérable en ce qu'il déterminera définitivement jusqu'à quel point les Unions ouvrières ont le droit de s'organiser pour faire la grève.

La mise en accusation des grévistes avait été rapportée en 1908 par le Grand Jury Fédéral, mais par suite de diverses circonstances le procès avait dû être renvoyé de mois en mois.

Les débats qui dureront probablement plusieurs jours seront présidés par le juge Grubb, de l'Alabama, le même magistrat qui a dirigé le procès de l'ex-banquier Adler.

Les prévenus seront défendus par les avocats Chandler C. Lutzenberg, C. S. Beckwith et J. Madison Vance.

Il y a eu un seul "BROUINO QUININE" C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de W. GROVE. En cas d'absence, adressez-vous au pharmacien qui a un kiosque au Coin de la 25e.

Une heureuse nouvelle.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un récent numéro, M. William Silva exposera, lundi prochain, dans une des salles du Collège Newcomb, nombre de peintures dues à son pinceau.

Le peintre avait invité la Presse de la ville hier à voir ses tableaux, et c'est avec un réel plaisir que nous les avons admirés tous. Du nombre, citons:

Deux Vues des environs de Longpré, représentant un groupe de peupliers assablables aux pins de la Louisiane.

Le Château Segonia, en Espagne; le Jardin du Luxembourg; l'Embouchure du Canal de Venise; l'Église de Notre Dame de Paris; le Parc de St-Coud, et autres.

La Presse parisienne a consacré les articles les plus élogieux à M. Silva; en voici un:

Les Petites Expositions.

La galerie Georges Petit, à laquelle nous devons des manifestations intéressantes de l'art étranger, entre autres les expositions du peintre américain Bridgman, du sculpteur allemand Arnold Reebberg, du peintre hongrois Gyula Tornaï, des peintres russes Joseph Kratochovskï et princesse Mary Kazach, du peintre italien Viteleschi, inaugurerait dernièrement une exposition d'œuvres de peintres américains.

William P. Silva, né à Savannah (Etats Unis), mais il a fait en France ses études artistiques. Ses maîtres sont MM. Jean-Paul Laurens et Boyer. M. William Silva n'est pas un inconnu pour le public qui suit les expositions françaises. On a pu voir au dernier Salon des artistes français, deux toiles d'une conception très personnelle, signées par lui: "Le Hameau tranquille" et "Pins de Picardie" et au Salon d'automne une autre toile également originale, "Les Peupliers".

L'exposition de M. William Silva réunit à peu près une centaine d'œuvres, peintes en Picardie, dans le Pas-de-Calais, la Somme, l'Ille-de-France et aussi en Espagne et au Maroc.

Tous ces tableaux ont une intention, la technique de M. William Silva s'appuie à différencier radicalement les aspects en vue des impressions qu'ils ont à signifier. S'il a frappé par la beauté des formes végétales dans un paysage, il donne la vie, la réalité colorée et mouvante aux arbres et atténue jusqu'à la fluidité du sol, la roche, l'habitation, jusqu'à l'existence, le ciel ou l'eau. Cette peinture tantôt robuste et violente, tantôt fine et pâle, comporte un dessin très scrupuleux, qui observe les détails anatomiques de l'arbre et du minéral, comme il étudie les accidents de la structure animale.

Un procès peu ordinaire.

Soixante-douze membres du New Orleans Dock and Cotton Council, une organisation ouvrière de notre ville, ont été jugés en jugement lundi devant la Cour Fédérale de District, sous l'accusation d'avoir violé la loi Sherman, réalisant les opérations des trusts.

La date du procès a été formellement annoncée hier par l'avocat fédéral Beattie, après consultation avec les défenseurs des grévistes.

L'accusation portée contre les membres du Dock and Cotton Council est le résultat de la grève qui il y a environ trois ans avait pendant quelques semaines entièrement interrompu le travail sur les quais de la Nouvelle-Orléans.

Le procès aura une importance considérable en ce qu'il déterminera définitivement jusqu'à quel point les Unions ouvrières ont le droit de s'organiser pour faire la grève.

La mise en accusation des grévistes avait été rapportée en 1908 par le Grand Jury Fédéral, mais par suite de diverses circonstances le procès avait dû être renvoyé de mois en mois.

Les débats qui dureront probablement plusieurs jours seront présidés par le juge Grubb, de l'Alabama, le même magistrat qui a dirigé le procès de l'ex-banquier Adler.

Les prévenus seront défendus par les avocats Chandler C. Lutzenberg, C. S. Beckwith et J. Madison Vance.

Il y a eu un seul "BROUINO QUININE" C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de W. GROVE. En cas d'absence, adressez-vous au pharmacien qui a un kiosque au Coin de la 25e.

Un lynch à Ville Platte.

Opelousas, La., 20 janvier — La loi de Lynch a été appliquée ce matin pour la première fois dans la nouvelle paroisse d'Évangéline. Un noir du nom d'Oval Poulard, qui avait blessé le député sheriff Edgar La Fleur, au moment où cet agent cherchait à l'arrêter, a été empalé par quelques citoyens de Ville Platte, qui dans le courant de la nuit l'ont pendu sans autre forme de procès, à un arbre près de la prison de paroisse.

Poulard s'était rendu jeudi après-midi à Ville Platte et après avoir absorbé quelques verres de whisky avait commencé à faire du tapage. Des remontrances lui ayant été adressées le soir, il avait répondu par des insultes et sautant sur son cheval avait tiré plusieurs coups de revolver en l'air. Le député sheriff La Fleur et M. Eli Vidrine se lancèrent à sa poursuite et arrivés devant une cabane où il s'était réfugié lui intimèrent l'ordre de se rendre.

Pour toute réponse, Poulard fit feu et au second coup bien entendu le député à l'épaule. Le combat se poursuivit encore pendant quelques instants, puis le noir à bout de munitions fut finalement capturé et ramené à Ville Platte où fut enfermé dans la prison de paroisse.

Dans le courant de la nuit quelques hommes armés envahirent la prison, s'emparèrent de Poulard et dix minutes plus tard son cadavre se balançait au bout d'une corde. Ce lynch n'a pas été suivi de désordres et l'excitation causée dans la ville commença à se calmer.